

Image not found or type unknown



Non-renouvellement de bail

Par **drewa4**, le **07/01/2013** à **20:05**

Je suis coiffeuse autonome, je loue ma chaise 170\$/semaine.
Mon bail se termine le 10 février 2013 et je n'ai pas l'intention de le renouveler, j'ai donc avisé les propriétaires vendredi dernier (4 janvier 2013). Sur mon bail il est mentionné que si je veux quitter avant la fin, je dois aviser 3 mois à l'avance ou payer 3 mois de loyer. Mais étant donné que je me rend au terme de celui-ci, je croyais qu'en les avisant 1 mois à l'avance j'étais correcte mais elles m'avisent que j'aurais quand même dû les aviser 3 mois à l'avance (comme un bail de logement). Je serais donc, selon elles, dans l'obligation de leur payer 3 mois de loyer à partir de maintenant. Et si je me dois de leur payer je voudrais savoir si 3 mois c'est du 4 janvier au 4 avril ou je calcule 12 semaines.
Merci à l'avance
Audrey